

# Conseil Municipal : Séance du 2 décembre 2020

Sous la Présidence de Monsieur Philippe Canot, Maire.

Présents: Mmes Agon, Canon, Faure, Flambeaux et Villedieu.

Mrs, Nenin, Picot, Robin, Scolari, et Valsesia

Absent: Mme Peltier, Mrs. Ducoudray et Stillen procuration à MM. Canot, Valsesia et

Scolari.

Secrétaire de séance : M. Hervé Valsesia.

# <u>Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 :</u>

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020.

## Mandatement nouvelles dépenses d'investissement sur le budget primitif 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses nouvelles d'investissement sur le budget de l'exercice 2021 dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2020, déduction faite du remboursement de la dette.

## CNP Assurance statutaire du personnel 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement du contrat d'assurance du personnel auprès de la CNP pour 2021.

# Operations comptables:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que les études comptabilisées à l'art 2031 et les annonces légales comptabilisées à l'art 2033, versées par la Commune de Sécheval sur le Budget Principal et amortissables, seront amorties selon un cadencement de 5 ans, sauf pour les montants inférieurs à 5 000,00 €, qui seront amortissables en une seule fois sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater 897€ sur l'article 2046 du budget au profit d'Ardenne Métropole (compensation en investissement), décide que ces 897 € seront amortis en 1 seule fois sur l'exercice 2021

### Aire de loisir :

Le Maire rappelle que le projet d'acquisition de mobilier et jeux pour l'aire de loisirs de Sécheval, qui a été prévu au BP 2020 page 24, a bien été inscrit à l'avenant du Contrat de Territoire d'Ardenne Métropole. Par conséquent, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité charge le Maire de solliciter le Département pour l'obtention de la subvention Contrat de Territoire, autorise le Maire à signer tous documents à intervenir sur ce dossier.

# Pacte gouvernance et de confiance Ardenne Métropole :

Après présentation par le Maire du Projet de Pacte de Gouvernance entre les la communauté d'Agglomération Ardenne Métropole et ses 58 communes membres, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet définitif de pacte de gouvernance intitulé "Pacte de Gouvernance et de Confiance" approuvé par Ardenne Métropole par délibération du Conseil Communautaire du 27 octobre 2020. Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.